



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 AVRIL 2014**

Etaient présents : Pierre-Henri CHANAL, Mélusine COELHO, Stéphanie ELDIN, François GARCIA, Agnès GOLFIER, Jean LARUE, Véronique LOUIS, Claude TENDIL, Serge VALLOS (9 présents)

Excusés : Françoise HERPIN et Allain MASSOT (2)

Procurations : Françoise HERPIN donne procuration à Jean LARUE, Allain MASSOT donne procuration à Stéphanie ELDIN (2)

Secrétaire de séance : Pierre-Henri CHANAL

Madame Véronique LOUIS, Maire, constate que le quorum est atteint, et ouvre la séance du conseil municipal à onze heures et trois minutes.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- I- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2014.
- II- Points soumis au vote
 - 1-Désignation des Délégués au Syndicat à vocation multiples « Olivier de Serres » (SIVOM ODS)
 - 2- Désignation des membres de la commission communale d'appels d'offres des marchés publics (CAO)
 - 3-Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
 - 4-Désignation des membres du Centre Communal d'Action sociale (CCAS)
 - 5-Désignation des membres de la commission communale du budget
 - 6-Création de la commission extra-municipale de l'information, de la communication et de la Culture et désignation des membres
 - 7-Constitution de la Commission extra-municipale des enfants et des jeunes
 - 8-Désignation du délégué de la Commune au comité national d'action sociale (CNAS)
 - 9-Désignation du correspondant « Défense »
- III- Questions diverses et points d'information.

I- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2014.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2014 est adopté à l'**unanimité**.

II- Point soumis au vote (délibérations)

1- Délibération N° 01-05/04/2014

OBJET : Désignation des Délégués au Syndicat à vocation multiples « Olivier de Serres » (SIVOM ODS)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est membre du Syndicat à vocation multiple « Olivier de Serres » (SIVOM ODS) pour ce qui concerne la production et la distribution d'eau potable, les dispositifs d'assainissement collectifs.

Il convient de désigner nos délégués au sein de ce syndicat intercommunal ou EPCI qui sont au nombre de deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, désigne :

deux délégués titulaires
Jean LARUE
Mélusine COELHO

deux délégués suppléants
Pierre-Henri CHANAL
Véronique LOUIS

2- Délibération N° 02- 05/04/2014

OBJET : Désignation des membres de la commission communale d'appels d'offres des marchés publics (CAO)

Madame la Maire indique que le code des marchés publics oblige à la constitution d'une commission d'appel d'offres, des marchés publics, telle que défini par l'article 22 de ce même code. Il convient donc de créer cette commission suite au renouvellement municipal. Elle doit être composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants, nonobstant Madame la Maire qui est membre de droit et préside ladite commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide de la création de la commission d'appel d'offres des marchés publics et désigne

- **les représentants titulaires du conseil municipal** :
Jean LARUE
Pierre-Henri CHANAL
Stéphanie ELDIN
- **désigne les représentants suppléants du conseil municipal** :
François GARCIA
Claude TENDIL
Serge VALLOS

3- Délibération N° 03- 05/04/2014

OBJET : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être mise en place dans chaque commune. Cette commission est composée de 7 membres, dont le Maire qui est quant à lui, président de droit et de six (6) commissaires titulaires et de 6 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, de jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune.

Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la Commune, lorsqu'il y a des propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La durée du mandat est la même que celle du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, désigne

- | | |
|---|---|
| - les six représentants titulaires | les six représentants suppléants : |
| Christophe ELDIN | Xavier BERTE |
| Jean LARUE | François GARCIA |
| Joseph LAURIOL | Louis HEBRARD |
| Agnès SEVENIER | Allain MASSOT |
| Michel VALLOS | Jean-Luc TENDIL |
| Joseph VALLOS | Gilles VERGNAUD |

4- Délibération N° 04- 05/04/2014

OBJET : Désignation des membres du Centre Communal d'Action sociale (CCAS)

Claude TENDIL, troisième adjointe déléguée aux affaires sociales, expose au Conseil Municipal qu'à l'issue du renouvellement municipal, il convient de constituer le CCAS de la Commune et de désigner ses membres.

Il est rappelé qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ne peut être inférieur à 8 (avec un maximum 16) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil -municipal et l'autre moitié par le maire selon l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Le maire est quant à lui président de droit. Madame TENDIL en assurera la vice-présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, et désigne :

- **les quatre représentants du conseil municipal** :
Agnès GOLFIER
Françoise HERPIN
Allain MASSOT
Claude TENDIL

Puis approuve le choix de Mme la Maire pour les représentants extérieurs :

Catherine LARUE
Françoise OROZCO
Agnès SEVENIER
Odile SEVENIER

5- Délibération N° 05- 05/04/2014

OBJET : Désignation des membres de la commission communale du budget

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le vote du budget un acte majeur de la vie d'une collectivité. Il est nécessaire que chaque élu/e s'implique pour dans les choix budgétaires et la totale transparence des comptes soit effective.

A cet effet, Madame la Maire propose la création de la commission « budget » composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- décide de la création de la commission municipale du budget.
- désigne l'ensemble des conseillers municipaux comme membres de cette commission.

6- Délibération N° 06-05/04/2014

OBJET : Création de la commission extra-municipale de l'information, de la communication et de la Culture et désignation des membres

Madame la Maire précise qu'afin

- de permettre que l'information et la communication entre la municipalité et les habitants soient effectives par divers supports dont actuellement le journal communal « La Feuille »
- de mener à bien la réalisation du site informatique de la commune,
- de contribuer à l'animation culturelle du village,

il est nécessaire de créer une commission extra-municipale de l'information, de la communication et de la culture.

Cette commission sera composée de membres de l'équipe municipale qui pourront s'adjoindre la participation d'habitants sollicités selon leurs compétences.

L'animation et la composition de cette commission seront dévolues à Stéphanie ELDIN, 2nde adjointe qui en assurera la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- de la création de la commission extra-municipale de l'information, la communication et la culture et d'en confier la présidence, l'animation et la composition à Stéphanie ELDIN

7- Délibération N° 07- 05/04/2014

OBJET : Constitution de la Commission extra-municipale des enfants et des jeunes

Claude TENDIL, troisième adjointe déléguée aux affaires sociales, expose au Conseil Municipal qu'à l'issue du renouvellement municipal, il convient de constituer la commission extra-municipale des enfants et des jeunes.

Cette commission, créée par délibération du conseil municipal du 21 octobre 2011, est animée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Elle est ouverte aux enfants et aux jeunes de 10 à 17 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide

- de la constitution d'une commission extra-municipale dénommée « Commission communale des jeunes et des enfants » et d'en confier l'animation et le suivi au C.C.A.S.

8- Délibération N° 08 - 05/04/2014

OBJET : Désignation du délégué de la Commune au comité national d'action sociale (CNAS)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Comité national d'action sociale (CNAS) qui met en œuvre des actions sociales en direction du personnel communal (cela peut s'apparenter à un comité d'entreprise dans le secteur privé).

Chaque collectivité doit désigner un délégué. Elle propose que Madame TENDIL, 3^{ème} adjointe, chargée des affaires sociales soit la déléguée communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** désigne

- Madame Claude TENDIL, 3^{ème} adjointe comme représentante de la Commune au CNAS

9- Délibération N° 09 - 05/04/2014

OBJET : Désignation du correspondant « Défense »

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Ministère de la Défense demande la désignation du correspondant « défense » pour la Commune. Son rôle est d'être l'interlocuteur dudit ministère au niveau communal et de sensibiliser nos concitoyens aux questions de défense nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne :

- Serge VALLOS

III- Questions diverses et points d'information.

Dossier de la sauvegarde et de la réhabilitation de l'église

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le dossier concernant la réfection du toit de l'église avance et annonce que deux subventions viennent d'être accordées :

- Celle du pays de l'Ardèche méridionale 45 444 €
- Celle du conseil général 37 280 €

(Pour mémoire, l'avant projet sommaire a été chiffré à 186 000 € HT)

Elle précise aussi que l'expert de l'assurance de la mairie, lors de sa visite relative aux dégâts causés par les fuites du toit de l'église, a indiqué que l'assurance prendrait à sa charge la rénovation des fresques endommagées. Le 1^{er} adjoint Jean LARUE a sollicité un peintre spécialisé qui doit réaliser un devis qui sera fourni à l'expert.

Madame la Maire mentionne qu'il serait plus judicieux et plus économique de rénover le toit et le clocher de l'église en même temps. Cependant, rien n'est décidé pour l'instant dans la mesure où l'on ne connaît pas encore la totalité des recettes concernant ces opérations.

Elle remercie par ailleurs Monsieur Bernard VINCENT pour sa collaboration dans la conception des dépliant destinés à la Fondation du patrimoine pour mettre en œuvre le mécénat populaire.

Divers :

- Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier, concernant les problèmes hydrauliques rencontrés au niveau de la chaussée au croisement de la RD 558 et de la rue du portail, aura lieu le mercredi 9 avril 2014 à 10h30. Elle espère qu'une solution sera trouvée pour permettre aux habitants concernés de résoudre leurs problèmes d'inondation de caves.

- Madame la Maire précise que les représentants au sein des communautés de communes sont, pour les communes de moins de mille habitants, choisis dans l'ordre du tableau, soit pour notre commune, le Maire et le premier adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à onze heures cinquante.

La parole est ensuite donnée au public.

Questions du public :

- Monsieur Pierre NOVAK demande les raisons de la nomination d'un troisième adjoint et les conséquences financières que cela engendre pour la commune.

Madame la Maire répond que ce poste n'est pas une création puisqu'il existait auparavant. Elle n'a pas souhaité le remettre en place lors de son élection, il y a trois ans, du fait que les affaires sociales étaient gérées par Françoise OROZCO, sa compagne, bien que celle-ci remplisse totalement les fonctions d'adjointe de ce secteur. Madame la Maire précise que ce troisième poste va engendrer un léger surcoût pour la commune, elle rappelle que la commune perçoit une subvention de l'Etat pour les indemnités des élus.

- Madame Vanessa FARGIER demande où en est le dossier sur les problèmes relatifs à la téléphonie mobile.

Madame la Maire répond qu'elle ne cesse de relancer aussi bien les élus de la Région que les opérateurs ou encore l'Etat mais qu'il sera difficile d'obtenir des améliorations car le « nerf de la guerre » est l'argent. Or, personne à ce jour ne veut payer les nouvelles installations qui permettraient d'améliorer la couverture du réseau.

Monsieur NOVAK intervient pour préciser que l'Etat s'était pourtant engagé à aider les communes.

Madame la Maire lui répond qu'elle a constaté que l'Etat réduisait ses dotations pour l'année 2014. Difficile donc d'imaginer des aides parallèles.

Monsieur NOVAK suggère la nomination d'un correspondant dédié à la téléphonie au sein de l'équipe municipale. Madame la Maire répond qu'elle suit personnellement ce dossier, et ce, depuis de nombreuses années, précisant qu'elle avait beaucoup œuvré en tant que conseillère régionale, qu'elle continuait dans ce sens depuis sa nomination de Maire, et que sa dernière intervention publique lors de la Conférence locale de l'économie, de l'emploi et de la formation (CLEEF) en était la preuve. Elle est encore intervenue récemment, lors du « café UNESCO » au bistrot de Pays, à ce sujet.

Monsieur GRECQ propose de créer un collectif, en unifiant les utilisateurs mal desservis, afin de réclamer l'amélioration de la téléphonie mobile dans la région (vallée de l'Ibie, Lagorce, grotte du Pont d'Arc).

Jean LARUE intervient pour dire que le problème est bien connu et que nous ne sommes pas les seuls à travailler sur ce dossier. Mais la campagne aura toujours un temps de retard par rapport aux villes importantes.

N'ayant plus d'autre question, la séance est levée à 12h15

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 07-04-2014

Véronique LOUIS
Maire